

**Modification proposée au Schéma d'aménagement
et de développement de l'agglomération de Montréal –
projet d'aménagement de la Plage de l'Est**

Montréal, le 6 septembre 2016 – La Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal procédera à une assemblée publique de consultation portant sur l'étude du projet de règlement numéro P-RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029). Ce projet de règlement a une portée ponctuelle sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le projet de règlement P-RCG 14-029-1 vise à permettre de déroger aux dispositions relatives à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de l'Est, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, entre les 94^e et 96^e Avenues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

La Commission invite tant les citoyens que les représentants d'organismes à participer à cette assemblée publique de consultation qui se déroulera comme suit :

Heure	19 h
Date	Le mercredi 21 septembre 2016 – Présentation d'un projet de règlement et période de questions et de commentaires du public
Lieu	Hôtel de ville, salle du conseil; 275, rue Notre-Dame Est / Métro Champ-de-Mars stm.info

Documentation

La documentation relative à cet examen public est disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, aux bureaux d'arrondissement et hôtels de ville, au Service du greffe (hôtel de ville de Montréal, bureau R-134) et à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions

Inscription

Les citoyens ainsi que les représentants d'organismes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance ou de communiquer dès maintenant avec le Service du greffe. Veuillez prendre note qu'aucune inscription n'est requise pour assister aux séances publiques. Seules les personnes désirant prendre la parole sont invitées à s'inscrire.

Accessibilité

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville de Montréal par la porte du côté est (**510, rue Gosford**). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande cinq jours à l'avance, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Commissions permanentes

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et citoyens aux débats d'intérêt public.

La Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal est présidée par M. Lionel Perez, conseiller de la Ville et membre du comité exécutif. Mme Paola Hawa, maire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, agit en tant que vice-présidente de la Commission.

Les membres sont : Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement, LaSalle; M. Georges Bouelle, maire de la Ville de Beaconsfield; M. Claude Dauphin, maire d'arrondissement, Lachine.

- 30 -

Renseignements : Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
Téléphone : 514 872-3000
commissions@ville.montreal.qc.ca
@Comm_MTL